Le premier prix a été décerné en juin 1987. Depuis il a été attribué 33 fois.

Plusieurs lauréats de la Plume de Vair ont, par la suite, été récompensés par d'autres prix : Erckmann-Chatrian, François Matenet, Académie Stanislas…

Le jury est composé de sept membres : trois auteurs, deux représentants de la Commune, deux représentants de la Fédération départementale des foyers ruraux.

Règlement

Le prix est décerné à un manuscrit ou livre dont l'édition sera postérieure au 1er janvier 2022.
L'œuvre (roman, poésie, conte, nouvelles, biographie) ne devra pas avoir été primée.
Les thèses, études, essais… ne seront pas acceptés.
Le livre, par son auteur ou par son action, valorise la Lorraine.
Le lauréat s'engage à associer le prix « La Plume de Vair », au titre de l'œuvre en veillant à la pose du bandeau sur l'ouvrage édité, en mentionnant le nom du prix dans la présentation de sa biographie.

Modalités de participation

Dépôt ou envoi du manuscrit ou du livre, en quatre exemplaires, au plus tard pour le 15 mars 2024 en mairie de Mandres sur Vair.
Les ouvrages ne sont pas rendus.

Prix

Un objet d'art réalisé par un artiste lorrain, accompagné de 750 €, sera offert par la Commune de Mandres sur Vair.
Les bandeaux seront offerts par la Fédération des foyers ruraux.

Remise du prix

Deuxième samedi de juin, en mairie de Mandres sur Vair à l'occasion de l'animation annuelle autour du livre.